



Charte partenariale 2026-2029

entre

La Mission Locale Bassin Thiernois
Et

.....



Cofinancé par
l'Union européenne

Préambule

Considérant les difficultés pour les jeunes d'accéder à l'emploi sur nos territoires et l'enjeu que constitue l'entrée dans le marché du travail pour ce public.

Considérant l'impérieuse nécessité pour la mission locale de travailler en proximité des acteurs économiques (les entreprises, les associations et les employeurs publics).

La mission locale, chargée d'accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emploi ou leur orientation professionnelle décide de proposer à tous les employeurs désireux de promouvoir l'emploi des jeunes de **se rassembler autour d'un label commun** :

« Je M'ENGAGE pour la JEUNESSE de mon territoire ».

Ce label identifie et accompagne la signature de cette charte partenariale dans une préoccupation connexe à la Responsabilité Sociétale des Entreprises afin :

- D'identifier visuellement, sur tout support, l'appui et l'investissement des acteurs économiques pour le succès de la mission de service public de la mission locale et valoriser auprès des clients / usagers leur apport à l'insertion professionnelle des jeunes.
- De créer un réseau d'acteurs économiques capable de favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes.

En signant cette charte, les entreprises affirment leur engagement en faveur d'un recrutement inclusif, équitable et accessible à tous les jeunes, sans distinction de genre, d'origine, de situation sociale ou de handicap.



Les objectifs de la charte :

- 1. Améliorer l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes de notre territoire**
- 2. Promouvoir les recrutements par l'alternance** (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation)
- 3. Donner une visibilité aux acteurs économiques investis pour l'emploi des jeunes**
- 4. Développer ensemble les réponses qui, en amont de l'emploi, préparent les jeunes à la vie professionnelle :** Périodes de Mise Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), visites d'entreprises, Services civiques, etc.
- 5. Adopter une démarche de recrutement inclusive et équitable,** garantissant l'égalité des chances pour tous les jeunes, sans distinction de genre, d'origine, de situation sociale ou de handicap.
- 6. Mutualiser les ressources lors d'évènements en faveur de l'emploi des jeunes :** forums, opérations de recrutement, etc.
- 7. Appuyer la démarche des jeunes vers l'emploi par le Parrainage – le Mentorat.**
- 8. Soutenir l'activité de la Mission Locale Bassin Thiernois.**
- 9. Valoriser les entreprises partenaires à travers des actions de communication de la MLBT.**

Les engagements du partenaire économique

Cocher les options choisies. A minima 2 engagements doivent être sélectionnés par l'entreprise partenaire.

- ☐ **1. Associer la mission locale aux recrutements des jeunes de l'entreprise afin de profiter de son expertise en ce domaine.**
- ☐ **2. Promouvoir les recrutements en alternance, maillon essentiel du marché de l'emploi de demain**
- ☐ **3. Accueillir les jeunes sur des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour :**
 - Découvrir un métier ou un secteur d'activité / Confirmer un projet professionnel
 - Acquérir une expérience professionnelle et de nouvelles compétences
 - Initier une démarche de recrutement
- ☐ **4. S'engager à promouvoir un recrutement inclusif et non discriminatoire en respectant les principes d'égalité des chances, notamment en faveur des jeunes issus de milieux défavorisés, en situation de handicap ou rencontrant des difficultés d'insertion.**
- ☐ **5. Recruter un jeune en service civique (uniquement pour les employeurs du secteur non marchand).**
- ☐ **6. Parrainer ou Mentorer un jeune ponctuellement dans le cadre de sa recherche d'emploi.** Faire bénéficier le jeune du réseau relationnel de l'entreprise, permettant de multiplier ses opportunités d'accéder à l'emploi.
- ☐ **7. Organiser des visites d'entreprises** afin de permettre aux jeunes la découverte des métiers représentés au sein de l'entreprise, voire, d'un secteur d'activité.
- ☐ **8. Intervenir devant un groupe de jeunes pour présenter un métier, un secteur d'activité, en combinant lorsque c'est possible théorie et activité pratique : démonstration d'un geste professionnel, manipulation d'outils ou réalisation d'une tâche simple liée au métier.**
- ☐ **9. Être associé ou associer la mission locale à un évènement (forums emploi, job dating...).**
- ☐ **10. Soutenir l'activité de la Mission Locale en faisant un don :**
 - ☐ Financier, en choisissant de verser la taxe d'apprentissage afin de soutenir les actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.
 - ☐ Financier, dans le cadre de la législation sur le mécénat d'entreprises et de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.
 - ☐ Matériel, afin de soutenir, en fonction des besoins, les activités et ateliers proposés aux jeunes de la Mission Locale (Ustensiles de cuisine, outils-matériaux de bricolage, etc.).

Les engagements de la mission locale

1. Dans le cadre des recrutements

- Aider à la définition du poste
- Présélectionner les candidats-tes répondant aux critères de l'offre
- Mettre en relation ces candidats avec le partenaire

2. Dans le cadre des Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) :

- Présélectionner et présenter les stagiaires potentiels,
- Effectuer les formalités administratives liées aux conventions de stages,
- Définir les objectifs du stage avant son démarrage,
- Effectuer le suivi et le bilan des Jeunes,

3. Dans le cadre des visites d'entreprises :

- Organiser la visite en liaison avec le référent de l'entreprise :
- Constituer un groupe de jeunes présélectionnés selon leur projet professionnel.
- Participer à l'élaboration des documents nécessaires,

4. Dans le cadre d'une intervention devant un groupe de jeunes

- Organiser l'intervention (date, déplacement, durée,...)
- Constituer un groupe de jeunes intéressés par cette intervention (projet professionnel)

5. Dans le cadre du "Parrainage vers l'Emploi" ou du Mentorat :

- Présenter le jeune au futur parrain-marraine-mentor
- Présenter les parcours et projets professionnels du candidat-te,
- Faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement en restant à disposition du parrain-marraine.

6. Dans le cadre du recrutement d'un service civique :

- Identification du besoin
- Prise en charge des démarches administratives et préparation de la convention
- Proposition de candidats-tes

7. Dans le cadre d'un évènement ou d'une manifestation

- Mobilisation de la Mission Locale pour orienter des jeunes sur l'évènement
- Appui à la préparation

8. Dans le cadre de sa communication

- En fonction des opportunités la Mission Locale s'engage à promouvoir les structures labélisées.
- Les entreprises signataires seront valorisées à travers les supports de communication de la Mission Locale (site internet, réseaux sociaux, événements dédiés, etc.).

Afin d'instaurer un relationnel de qualité, la **Mission Locale Bassin Thiernois** s'engage par le biais du référent emploi ou du conseiller de territoire à prendre contact à minima 2 fois par an avec l'entreprise partenaire. Une newsletter trimestrielle sera envoyée à tous les partenaires.

Annexes

Les documents suivants sont annexés à la présente charte et en font partie intégrante :

- **Annexe 1 : Charte relative à la protection des données personnelles à destination des partenaires.**
- **Annexe 2 : Affiche des 26 critères de discriminations interdits par la loi.**

Cette convention est conclue pour une durée de **3 ans** avec tacite reconduction. L'entreprise peut demander une résiliation anticipée sur simple notification écrite à direction@mission-locale-thiers.com

Fait à

le

La Directrice de la Mission Locale

Fonction :

Isabelle Dumas

Nom et Prénom :.....

Signature

Signature